

Revue des postes et des compétences

Point de situation fait par Mme Agnès RAVAUD, adjointe au chef du service des ressources humaines civiles (SRHC) et M Olivier BAOUR, chef du département Carrières et compétences, le 26.10.2017

L'UNSA-Défense était représentée par M Laurent DUTILLEUL, secrétaire général adjoint, et Mme Martine HEMLED

La revue des postes et des compétences concerne les 550 attachés principaux et attachés hors classe que compte le ministère. 122 personnes ont fait connaître leur souhait de mobilité.

Soit 22% de l'effectif concerné, l'UNSA Défense constate que ce chiffre bat en brèche l'idée selon laquelle le personnel civil ne serait pas mobile.

La période privilégiée de mobilité se situe entre le 1.09 et le 1.03 de l'année N+1 (soit 2018). Selon que les demandes de mobilité sont parvenues avant ou après le 8.09.2017, elles ont été classées dans la liste « Premium » ou « Access ».

L'inscription en liste « Prémium » offre un certain nombre de services supplémentaires (proposition de postes et prise de contacts par les employeurs, préparation à l'entretien). Les agents qui sont en liste Access devront prendre contact directement avec les employeurs. 84 personnes sont inscrites en liste Premium et 12 en liste Access.

Les employeurs ont fait connaître environ 25 postes vacants. Les employeurs devant déclarer vacant les postes des candidats à la mobilité, le volontaire pour lequel l'employeur d'accueil aura émis un avis favorable rejoindra son nouveau poste même si l'employeur perdant n'est d'accord.

A noter que les lauréats de l'examen professionnel d'attaché principal 2018 seront inscrits sur la revue des postes et des compétences 2018

Des enseignements ont été tirés de la précédente revue : il ne sera pas, par exemple, reproposé un agent à un employeur qui a déjà rencontré cette personne.

Cette procédure recueille un certain succès. Pour cette 2^{ème} revue, c'est à peu près le même nombre de demandes qui ont été exprimées.

L'ambition est d'élargir ensuite le dispositif aux attachés puis aux IEF et enfin à l'ensemble des corps. Les catégories B et C seraient traitées sur un périmètre régional. Des expérimentations sur certains bassins d'emploi sont en cours ou ont eu lieu.

Vous trouverez ci-joint les 3newsletters produites par SRHC sur le sujet.

L'UNSA Défense regrette que les postes offerts ne puissent tenir compte :

- des recrutements 2018 certes en projet, le budget de l'Etat n'ayant pas encore été voté, mais également faute que les employeurs aient fait connaître leurs besoins affinés
- des postes offerts en 2018 au réajustement PC/PM, conséquences des conclusions du rapport du CGA dit Hamel

L'UNSA Défense observe que la modicité des frais de déplacement dus au personnel civil n'incite pas à solliciter une mobilité générant un changement de résidence. Une demande de revalorisation de ces montants est d'ailleurs portée par l'UNSA Fonction publique auprès du ministre en charge du dossier.

Vous avez des questions, merci de les transmettre :

Laurent DUTILLEUL
laurent.dutilleul@intradef.gouv.fr

Martine HEMLED
martine.hemled@intradef.gouv.fr